

Enregistrez ce formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir.

Faites parvenir ce formulaire à : afe@teluq.ca.

1. Renseignements personnels

Identité

Nom de famille à la naissance Prénom

Date de naissance Numéro d'étudiant

2. Cours pour lesquels la demande est faite

L'aide financière consiste en l'exemption des droits de scolarité d'un trimestre, et ce, pour un maximum de 6 crédits.

	Sigle du cours	Titre
▶	<input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>
	<input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>

3. Critères d'admissibilité applicables

Situation familiale

Conjoint ou conjointe Oui Non Nombre d'enfants à charge (s'il y a lieu)

Situation financière

- ▶ Aide sociale ou solidarité sociale
- ▶ Sécurité de la vieillesse avec Supplément de revenu garanti
- ▶ Faible revenu familial – Revenu familial mensuel moyen \$

▶ Veuillez joindre une pièce justificative.

▶ Veuillez joindre une copie du dernier Avis de cotisation d'impôt de Revenu Québec et de celui du conjoint ou de la conjointe, s'il y a lieu.

Décrivez sommairement votre situation financière.

J'atteste que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets.

Date

4. Section réservée au Service aux étudiants

Demande acceptée Oui Non

Montant de l'exemption \$ Frais de scolarité \$

Motif du refus :

Signature Date

Directives concernant l'aide financière

Définition et règles d'attribution

BR-07b
(2020-12)

1. L'Université TÉLUQ accepte les demandes d'aide financière dans les limites du budget prévu à cette fin.
2. L'aide financière ne peut en aucun temps servir à rembourser un ou des cours auxquels une personne est déjà inscrite. La demande d'aide financière doit être présentée avant la demande d'inscription.
3. L'aide financière ne peut être jumelée à un prêt ou à une bourse d'études du gouvernement du Québec ou de toute autre source. Toute personne contrevenant à cette disposition pourrait être obligée de rembourser l'aide financière accordée.

4. Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une aide financière, il faut être citoyen canadien ou résident permanent et résider au Québec.

De plus, il faut avoir un faible revenu : p. ex. être bénéficiaire d'un programme gouvernemental d'aide comme l'Aide financière de dernier recours, le Supplément de revenu garanti (joindre une pièce justificative), ou avoir un faible revenu familial (joindre une description de la situation financière actuelle et une copie du dernier Avis de cotisation d'impôt de Revenu Québec et de celui du conjoint ou de la conjointe, s'il y a lieu).

5. Critères de persévérance et de réussite

L'Université TÉLUQ se réserve le droit de ne pas accorder ou de retirer son aide financière à une personne dont le dossier universitaire indiquerait une irrégularité évidente dans la progression de sa formation (abandon systématique des cours financés par l'Université TÉLUQ) ou restriction dans la poursuite de ses études (moyenne cumulative insuffisante).

6. Le formulaire *Demande d'aide financière* doit être rempli tous les trimestres.

7. Assurez-vous de joindre :

- a) le présent formulaire de demande d'aide financière dûment rempli;
- b) les pièces justificatives.

Votre demande doit être transmise par courriel au Service aux étudiants à afe@teluq.ca.

Seuls les dossiers complets sont traités. L'aide financière est accordée dans les limites du budget disponible.